

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Bibliothèque

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 14

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 9 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	22 décembre 2014
Avis comptable (obligatoire)	Date : 18 novembre 2014
Nature des recettes encaissées	Encaissement du produit des abonnements de la bibliothèque Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires, tickets loisirs CAF et tout autre moyen dématérialisé réglementaire.
Montant de l'encaisse	500 €
Fonds de caisse	Montant : 50 €
Régie à encaissement différé	(périodicité à préciser) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : au minimum une fois par mois. Date du dernier dépôt : 31 mai 2026 Périodicité respectée : oui Préciser l'échantillon 5/10 op.
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007372
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	Le régisseur n'a pas demandé le versement du fonds de caisse auprès de la DGFIP.
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Sophie TRIEUX Date de Nomination : 27 juin 2024 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 26 juin 2024

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le **23 JUIN 2026**

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

	Indemnité de maniement de fonds : oui Montant : 110 €
Mandataire(s) suppléant(s)	Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non Prénom-Nom : Hélène CHEREUL Date de Nomination : 9 septembre 2024 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 6 septembre 2024 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : TRIEUX Sophie Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie¹ : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : non Si non, description des mesures de sécurité : caisse avec clef dans une armoire à clef Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : à faire Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : médiathèque
Observations	Il faut penser à fermer la caisse et l'armoire avec les clefs et changer l'emplacement de ces clefs.

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

■ TENUE DE LA COMPTABILITE

GENERALITES	Nature :
Comptabilité manuelle	Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui Carnets à souches délivrés par le comptable : non Journal Grand Livre : Autre : cahier avec abonnements par mois Bonne tenue des documents comptables : oui pochette par mois et par année Si non, à préciser ³ :
Comptabilité informatique⁴	Logiciel utilisé : Orphée Possession de la documentation sur le logiciel : Accès sécurisé (mot de passe) : oui Nature des documents édités : journal de caisse Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : n° transaction Modalité de sauvegarde satisfaisante : Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : Traçabilité des annulations/corrections :
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	5		
	Sous- total		
Pièces	2		
	1		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0,02		
	0		
Sous- total			
Total numéraire			
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ⁵	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
4	49 €		
Total Chèques	49 €	Total cartes bancaires	
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁶	Valeur faciale	Nombre	Montant
Sous- total			

³ Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

⁴ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

⁵ Facturette(s) CB.

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

■ RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N°... à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux							

Régie sans compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant d'encaisse	A-C-D	
Respect du montant d'encaisse :		

Régie avec compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	49 €
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 9/06/2026	(B)	0 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)		-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E	49 €
Respect du montant d'encaisse : oui		

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Les encaissements sont bien suivis mois par mois, avec un enregistrement des abonnements sous le logiciel et manuscrit sur un cahier. Chaque mois, un état de caisse est sorti du logiciel. Bonne gestion de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A H. Liou le 9 juin 2026
Le vérificateur, Le régisseur

(date et signature)

(date et signature)

L'ordonnateur
(date et signature)



15-06-26





⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Droits de place

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 07

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 9 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	30 mai 2017
Avis comptable (obligatoire)	Date : 29 mai 2017
Nature des recettes encaissées	Droits de place des marchés du terroir et occupations du domaine public communal. Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, moyen d'effets bancaires ou postaux et tout autre moyen dématérialisé réglementaire.
Montant de l'encaisse	1 000 €
Fonds de caisse	Montant : 50 €
Régie à encaissement différé	(périodicité à préciser) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : au minimum une fois par mois. Date du dernier dépôt : 22 mai 2026 Périodicité respectée : non car encaissements des marchés à l'année ou en période estivale. Préciser l'échantillon 5/10 op.
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007374
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	Le régisseur n'a pas demandé le fonds de caisse auprès de la DGFIP.
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Christophe BITTER Date de Nomination : 30 mai 2017

	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 29 mai 2017 Indemnité de maniement de fonds : oui Montant : 110 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non Prénom-Nom : Benjamin CORBÉ, Héroïse BESNARD Date de Nomination : 30 mai 2017
Mandataire(s) suppléant(s)	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 29 mai 2017 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : BITTER Christophe Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ¹ : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects ² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	Utiliser le coffre-fort plutôt que de conserver les chèques dans le bureau.

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

■ **RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷**

Tickets remis au régisseur			Tickets vendus		Différences	
N°... à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre Montant
Totaux						

Régie sans compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant d'encaisse	A-C-D	
Respect du montant d'encaisse :		

Régie avec compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	1 666 € (chèques non enregistrés)
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 9 juin 2026	(B)	230 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)		-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E	1 896 €
Respect du montant d'encaisse : non		

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Le document utilisé pour les encaissements convient pour les justifier auprès du comptable. Le régisseur doit être vigilant sur le montant d'encaisse à ne pas dépasser.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A le 9 juin 2026

Le vérificateur, (date et signature)

Le régisseur (date et signature)

L'ordonnateur (date et signature)

⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place - régie d'avances

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Argent de poche

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 85

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 9/06/2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	29 mars 2018
Avis comptable (obligatoire)	oui non Date : 28 mars 2018
Nature des dépenses à payer	Païement des gratifications aux jeunes de plus de 16 ans et moins de 18 ans participants au « dispositif Argent de Poche »
Mode de règlement des dépenses	Numéraire et tout autre moyen dématérialisé réglementaire
Montant maximum de l'avance à consentir	1 220 €
Possibilité d'une avance complémentaire	Le cas échéant, montant :
Production des justificatifs d'opérations	Périodicité prévue : dans la semaine suivant la période de vacances concernées Date du dernier dépôt de justificatifs : 20 octobre 2025 Périodicité respectée : oui
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007395
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	Le dispositif est à présent à compter de 15 ans, un arrêté modificatif est à faire pour mettre à jour l'article concerné.

Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Ludovic EVARD Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : 27 février 2025 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 110 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non
Mandataire(s) suppléant(s)	Prénom-Nom : Sarah FLEURY, Gwénaél JOLIFF, Héloïse BESNARD Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : 27 février 2025 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : EVARD Ludovic Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ¹ : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ Acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc.

■ TENUE DE LA COMPTABILITÉ

GENERALITES	Nature :
	Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui
Comptabilité manuelle	Journal Grand Livre :
	Autre : documents internes de suivi dans un classeur
	Bonne tenue des documents comptables : oui
	Si non, à préciser ² :
Comptabilité informatique³	Logiciel utilisé : non
	Possession de la documentation sur le logiciel :
	Accès sécurisé (mot de passe) :
	Nature des documents édités :
	Documents édités conformes à la réglementation :
	Numérotation continue des opérations :
	Modalité de sauvegarde satisfaisante :
	Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante :
	Traçabilité des annulations/corrections :
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance de l'avance en caisse			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	500		
	200		
	100		
	50		
	20		
	10	3	30 €
	5	3	15 €
	Sous- total		45 €
Pièces	2		
	1		
	0,5		
	0,2		
	0,1		
	0,05		
	0,02		
	0,01		
	Sous- total		
Solde en caisse			
Régie avec compte DFT			
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 9 juin 2026			1 175 €

² Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

³ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

■ CONTROLE DES DEPENSES ET DE L'UTILISATION DE L'AVANCE

Opérations de la régie	Montant des dépenses en instance ⁴ : 0 € Conformité des dépenses payées (acte constitutif) : oui Dépenses justifiées : oui Respect de la périodicité de remise des justificatifs ⁵ : oui Dépenses en instance de mandatement chez l'ordonnateur : non le cas échéant, montant : Concordance de l'encaisse avec les documents comptables : oui												
Appréciation des contrôles effectués par le régisseur⁶	Respect des contrôles relatifs à la validité de la créance ⁷ : oui Respect des contrôles relatifs au caractère libératoire du règlement : oui Respect du seuil de paiement des dépenses par nature de dépenses ⁸ ou mode de règlement ⁹ : oui												
Contrôle de l'avance	<table border="1"> <tr> <td>Montant de l'avance (A)</td> <td>1 220 €</td> </tr> <tr> <td>Encaisse en numéraire (B)</td> <td>45 €</td> </tr> <tr> <td>Solde du compte DFT (C)</td> <td>1 175 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses effectuées A-B-C</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses justifiées</td> <td>oui</td> </tr> <tr> <td>Différence le cas échéant</td> <td></td> </tr> </table>	Montant de l'avance (A)	1 220 €	Encaisse en numéraire (B)	45 €	Solde du compte DFT (C)	1 175 €	Dépenses effectuées A-B-C	0 €	Dépenses justifiées	oui	Différence le cas échéant	
Montant de l'avance (A)	1 220 €												
Encaisse en numéraire (B)	45 €												
Solde du compte DFT (C)	1 175 €												
Dépenses effectuées A-B-C	0 €												
Dépenses justifiées	oui												
Différence le cas échéant													
Observations sur les dépenses et/ou l'avance													

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie¹⁰	Les documents sont clairs pour le suivi des décaissements. Bonne tenue de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A Hellian le 9 juin 2026

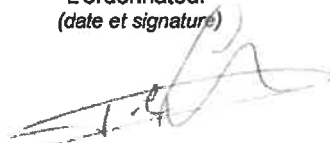
Le vérificateur,
(date et signature)



Le régisseur
(date et signature)



L'ordonnateur
(date et signature)



⁴ Dépense payée par le régisseur mais non régularisée par un mandat de l'ordonnateur.

⁵ À l'ordonnateur en vue de l'émission d'un mandat.

⁶ Cf chapitre 3 du titre 4 de l'instruction.

⁷ Pièces justificatives, service fait, liquidation.

⁸ Par exemple 2 000 € pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

⁹ 300 € pour le numéraire, 10 000 € pour le paiement de spectacles par chèque.

¹⁰ Utilité de la régie, mesures préconisées pour améliorer le fonctionnement ou la sécurité de la régie, besoin de formation, etc.

PV d'un contrôle sur place - régie d'avances

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Enfance-Jeunesse

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 71

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 9/06/2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	1 ^{er} mars 2008
Avis comptable (obligatoire)	oui non Date : 19 février 2008
Nature des dépenses à payer	Dépenses occasionnées par les différentes activités proposées lors des accueils des 3-17 ans dans le cadre du centre de loisirs avec et sans hébergement et les projets menés par le Conseil Municipal Enfants.
Mode de règlement des dépenses	Numéraire, carte bancaire et tout autre moyen dématérialisé réglementaire
Montant maximum de l'avance à consentir	5 000 € (arrêté modificatif du 12/02/2026)
Possibilité d'une avance complémentaire	Le cas échéant, montant :
Production des justificatifs d'opérations	Périodicité prévue : non précisée Date du dernier dépôt de justificatifs : 22 mai 2026 Périodicité respectée :
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007375
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Ludovic EVARD Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 27 février 2025 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 110 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non
Mandataire(s) suppléant(s)	Prénom-Nom : Sarah FLEURY, Jordan ROBIN, Gwénaél JOLIFF Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 27 février 2025 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Mandataire(s) suppléant(s)	Prénom-Nom : Anne-Laure BAZIN Date de Nomination : 12 février 2026 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 9 février 2026 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : EVARD Ludovic Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ¹ : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ Acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc.

■ TENUE DE LA COMPTABILITÉ

GENERALITES	Nature : Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui
Comptabilité manuelle	Journal Grand Livre : Autre : tableaux de suivi Excel Bonne tenue des documents comptables : oui Si non, à préciser ² :
Comptabilité informatique³	Logiciel utilisé : non Possession de la documentation sur le logiciel : Accès sécurisé (mot de passe) : Nature des documents édités : Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : Modalité de sauvegarde satisfaisante : Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : Traçabilité des annulations/corrections :
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance de l'avance en caisse			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	500		
	200		
	100		
	50		
	20	1	20 €
	10	2	20 €
	5		
	Sous- total		40 €
Pièces	2		
	1		
	0,5		
	0,2		
	0,1		
	0,05		
	0,02		
	0,01		
	Sous- total		
Solde en caisse			40 €
Régie avec compte DFT			
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 9/06/2026			4 960,48 €

² Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

³ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

■ CONTROLE DES DEPENSES ET DE L'UTILISATION DE L'AVANCE

Opérations de la régie	Montant des dépenses en instance ⁴ : 0 € Conformité des dépenses payées (acte constitutif) : oui Dépenses justifiées : oui Respect de la périodicité de remise des justificatifs ⁵ : Dépenses en instance de mandatement chez l'ordonnateur : non le cas échéant, montant : Concordance de l'encaisse avec les documents comptables : oui												
Appréciation des contrôles effectués par le régisseur⁶	Respect des contrôles relatifs à la validité de la créance ⁷ : oui Respect des contrôles relatifs au caractère libératoire du règlement : oui Respect du seuil de paiement des dépenses par nature de dépenses ⁸ ou mode de règlement ⁹ : oui												
Contrôle de l'avance	<table> <tr> <td>Montant de l'avance (A)</td><td>5 000 €</td></tr> <tr> <td>Encaisse en numéraire (B)</td><td>40 €</td></tr> <tr> <td>Solde du compte DFT (C)</td><td>4 960,48 €</td></tr> <tr> <td>Dépenses effectuées A-B-C</td><td>0,48 €</td></tr> <tr> <td>Dépenses justifiées</td><td>oui</td></tr> <tr> <td>Différence le cas échéant</td><td></td></tr> </table>	Montant de l'avance (A)	5 000 €	Encaisse en numéraire (B)	40 €	Solde du compte DFT (C)	4 960,48 €	Dépenses effectuées A-B-C	0,48 €	Dépenses justifiées	oui	Différence le cas échéant	
Montant de l'avance (A)	5 000 €												
Encaisse en numéraire (B)	40 €												
Solde du compte DFT (C)	4 960,48 €												
Dépenses effectuées A-B-C	0,48 €												
Dépenses justifiées	oui												
Différence le cas échéant													
Observations sur les dépenses et/ou l'avance													

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie¹⁰	Des tableurs ont été mis en place pour un meilleur suivi des dépenses au quotidien. Les justificatifs de dépenses sont déposés après chaque achat au service finances pour la reconstitution de l'avance. L'ensemble de ces pratiques amènent à une bonne gestion de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A *Hilhon*, le *9 juin 2026*

Le vérificateur,
(date et signature)

[Signature]

Le régisseur
(date et signature)

[Signature]

L'ordonnateur
(date et signature)

[Signature]

⁴ Dépense payée par le régisseur mais non régularisée par un mandat de l'ordonnateur.

⁵ À l'ordonnateur en vue de l'émission d'un mandat.

⁶ Cf chapitre 3 du titre 4 de l'instruction.

⁷ Pièces justificatives, service fait, liquidation.

⁸ Par exemple 2 000 € pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

⁹ 300 € pour le numéraire, 10 000 € pour le paiement de spectacles par chèque.

¹⁰ Utilité de la régie, mesures préconisées pour améliorer le fonctionnement ou la sécurité de la régie, besoin de formation, etc.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Evènementielle

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélos : 16

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place: Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place: 9 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	16 février 2017
Avis comptable (obligatoire)	Date :15 février 2017
Nature des recettes encaissées	Produits liées aux différents événements organisés par la commune.
	Encaissement pour le compte de tiers : non
	Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires
Montant de l'encaisse	1 500 €
Fonds de caisse	Montant : 50 €
Régie à encaissement différé	(périodicité à préciser) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : dès que le montant de l'encaisse est atteint et au minimum une fois par mois. Date du dernier dépôt : 8 juin 2026 Périodicité respectée : non car dernièrement ne concerne qu'un événement par an Préciser l'échantillon 5/10 op.
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007364
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Ludovic EVARD Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire)

	Date : 27 février 2025
	Indemnité de maniement de fonds : oui Montant : 110 €
	Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non
	Prénom-Nom : Héloïse BESNARD, Karine LENOIR, Sarah FLEURY, Jordan ROBIN
	Date de Nomination : 27 février 2025
Mandataire(s) suppléant(s)	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 27 février 2025
	Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date :
	Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : EVARD Ludovic Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre : ...
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régle	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régle ¹ : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects ² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

■ TENUE DE LA COMPTABILITE

GENERALITES	Nature :
Comptabilité manuelle	Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui Carnets à souches délivrés par le comptable : Journal Grand Livre : Autre : document récapitulatif avec inscription des enfants à la chasse aux œufs et montant participation des familles. Bonne tenue des documents comptables : oui Si non, à préciser ³ :
Comptabilité informatique⁴	Logiciel utilisé : non Possession de la documentation sur le logiciel : Accès sécurisé (mot de passe) : Nature des documents édités : Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : Modalité de sauvegarde satisfaisante : Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : Traçabilité des annulations/corrections :
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
Billets	Valeur faciale	Nombre	Montant
	0		
	0		
	50	1	50 € (= fond de caisse)
	0		
	0		
	0		
	5		
	Sous- total		
Pièces	2		
	1		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0;02		
	0		
	Sous- total		
Total numéraire			
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ⁵	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Chèques		Total cartes bancaires	
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁶	Valeur faciale	Nombre	Montant
Sous- total			

³ Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

⁴ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

⁵ Facturette(s) CB.

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

■ **RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷**

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N°... à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux							

Régie sans compte DFT	
Total général (numéraire)	(A)
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) -
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant d'encaisse	A-C-D
Respect du montant d'encaisse :	

Régie avec compte DFT	
Total général (numéraire)	(A) 50 €
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 9/06/2026	(B) 57 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) 50 €
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)	-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E 57 €
Respect du montant d'encaisse : oui	

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Bonne tenue de la régie. Après chaque dépôt, il faut penser à faire les virements du compte DFT vers le compte BDF.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A Hillion le 9 juin 2026

Le vérificateur,
(date et signature)

[Signature]

Le régisseur
(date et signature)

[Signature]

L'ordonnateur
(date et signature)

[Signature]

⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : location de salles, droits de place, divers

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 09

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 11 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	27 novembre 1989
Avis comptable (obligatoire)	Date : ?
Nature des recettes encaissées	Location de salles, droits de place, divers Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires et tout autre moyen dématérialisé réglementaire.
Montant de l'encaisse	5 00 € (arrêté modificatif 6 août 2024)
Fonds de caisse	Montant : 0 €
Régie à encaissement différé	(périodicité à préciser) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : au moins tous les deux mois Date du dernier dépôt : 2 juin 2026 Périodicité respectée : oui Préciser l'échantillon 5/10 op.
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 2
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007371
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Benjamin CORBÉ Date de Nomination : 19 septembre 2017 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 18 septembre 2017

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

	Indemnité de manlement de fonds : oui Montant : 110 €
	Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non Prénom-Nom : Karine LENOIR, Albane LEFEUVRE Date de Nomination : 7 août 2024
Mandataire(s) suppléant(s)	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 6 août 2024 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Betty CABROL, Ludvine JOLY Date de Nomination : 1 ^{er} juillet 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : 30 juin 2025 Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date : 30 juin 2025
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : CORBÉ Benjamin Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre : ...
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ¹ : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects ² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	Au moment du contrôle, un chèque était dans le bureau du régisseur mais il a été remis au coffre à la suite de cette observation.

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

■ RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N°... à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux							

Régie sans compte DFT			
Total général (numéraire)	(A)		
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-	
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-	
Montant d'encaisse	A-C-D		
Respect du montant d'encaisse :			

Régie avec compte DFT			
Total général (numéraire)	(A)	0 €	
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 11/06/2026	(B)	0 €	
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-	
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-	
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)		-	
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E	0 €	
Respect du montant d'encaisse : oui			

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Bonne gestion de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A HILLION, le 11 juin 2026

Le vérificateur,
(date et signature)

[Signature]

Le régisseur
(date et signature)

Le 15/06/2026

[Signature]

L'ordonnateur
(date et signature)

[Signature]

⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : ludothèque

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 28

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place : Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place : 11 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PREPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	1 ^{er} mars 2004
Avis comptable (obligatoire)	Date : 6 février 2004
Nature des recettes encaissées	Abonnement, location de jeux, costumes, malle anniversaire, amendes, participation des familles et assistantes maternelles aux animations Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires et tout autre moyen dématérialisé réglementaire.
Montant de l'encaisse	500 €
Fonds de caisse	Montant : 0 €
Règle à encaissement différé	(<i>périodicité à préciser</i>) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : montant encaisse atteint ou au minimum une fois par mois. Date du dernier dépôt : 20 mai 2026 Périodicité respectée : oui <i>Préciser l'échantillon 5/10 op.</i>
Existence de sous-régie(s)	Nombre : 0
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007377
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Chrystelle AUDRAIN Date de Nomination : 1 ^{er} mars 2004

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 6 février 2024 Indemnité de maniement de fonds : oui Montant : 110 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non Prénom-Nom : Samanta GAUTIER Date de Nomination : 7 août 2024
Mandataire(s) suppléant(s)	Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 6 août 2024 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : AUDRAIN Chrystelle Qualité : régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ¹ : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects ² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

■ TENUE DE LA COMPTABILITE

GENERALITES	Nature :
Comptabilité manuelle	Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui Carnets à souches délivrés par le comptable : non Journal Grand Livre : Autre : bordereaux de remises, cahier avec détail des abonnements que l'on peut retrouver aussi sur le logiciel utilisé. Bonne tenue des documents comptables : oui Si non, à préciser ³ :
Comptabilité informatique⁴	Logiciel utilisé : Jeudemo Possession de la documentation sur le logiciel : oui Accès sécurisé (mot de passe) : oui Nature des documents édités : factures Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : oui Modalité de sauvegarde satisfaisante : oui Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : Traçabilité des annulations/corrections :
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	5		
	Sous- total		
Pièces	2		
	1		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0;02		
	0		
	Sous- total		
Total numéraire			
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires⁵	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
4	78 €		
Total Chèques	78 €	Total cartes bancaires	
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁶	Valeur faciale	Nombre	Montant

³ Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

⁴ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

⁵ Facturette(s) CB.

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

Sous- total**■ RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷**

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N° ... à n° ...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux							

Régie sans compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant d'encaisse	A-C-D	
Respect du montant d'encaisse :		

Régie avec compte DFT

Total général (numéraire)	(A)	0 €
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 11/06/2026	(B)	0 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C)	-
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D)	-
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)		-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E	0 €
Respect du montant d'encaisse : oui		

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Bonne gestion de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A HILLION, le 11 juin 2026

Le vérificateur,
(date et signature)Le régisseur
(date et signature)

16/06/26

L'ordonnateur
(date et signature)⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Périscolaire

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 06

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place: Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place: 11 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification : 27/07/2023

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) : sur place

■ EXAMEN PRÉPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	8 octobre 2010
Avis comptable (obligatoire)	Date : 23 septembre 2010
Nature des recettes encaissées	Produits liés au Restaurant Scolaire, Garderie, Accueil de loisirs Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires, chèques CESU, chèques vacances, prélèvement et tout autre moyen dématérialisé réglementaire
Montant de l'encaisse	20 000 €
Fonds de caisse	Montant : 100 €
Régie à encaissement différé	(périodicité à préciser) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : dès que le montant de l'encaisse est atteint et au minimum une fois par mois Date du dernier dépôt : 31 mai 2026 Périodicité respectée : oui Préciser l'échantillon 5/10 op.
Existence de sous-régie(s)	Nombre : non
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 0
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007365
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	Le fonds de caisse n'a pas été demandé par le régisseur.
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Karine LENOIR Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 27 février 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le **23 JUIN 2026**

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

	Indemnité de maniement de fonds : Montant : 320 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : oui
Mandataire(s) suppléant(s)	Prénom-Nom : Héloïse BESNARD Date de Nomination : 27 février 2025 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 27 février 2025 Indemnité de maniement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Date de Nomination : Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date :
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : Karine LENOIR Qualité : Régisseur régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie : oui Affichage des tarifs : oui Tarifs corrects¹ : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ au regard de la dernière décision tarifaire

■ TENUE DE LA COMPTABILITÉ

GÉNÉRALITÉS	Nature : Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui
Comptabilité manuelle	Carnets à souches délivrés par le comptable : Journal Grand Livre : Autre : tableur "régie de recettes" journalier Bonne tenue des documents comptables : oui Si non, à préciser ² :
Comptabilité informatique³	Logiciel utilisé : Diabolo Possession de la documentation sur le logiciel : oui Accès sécurisé (mot de passe) : oui Nature des documents édités : factures, journaux de règlements Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : oui Modalité de sauvegarde satisfaisante : oui Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : Traçabilité des annulations/corrections : oui
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
Billets	Valeur faciale	Nombre	Montant
	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0		
	5		
	Sous- total		
Pièces	2		
	1		
	0		
	0		
	0		
	0		
	0:02		
	0		
	Sous- total		
Total numéraire			
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ⁴	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
3	105,55 €		
Total Chèques	105 55 €	Total cartes bancaires	
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁵	Valeur faciale	Nombre	Montant
CESU	10, 13, 20	15	201 €
Sous- total			201 €

² Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

³ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

⁴ Facturette(s) CB.

⁵ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

■ RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁶

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N°...à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux							

Régie sans compte DFT	
Total général (numéraire)	(A)
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) -
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant d'encaisse	A-C-D
Respect du montant d'encaisse :	

Régie avec compte DFT	
Total général (numéraire)	(A) 0 €
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 11/06/2026	(B) 4 373,85 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) -
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)	-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E 4 373,85 €
Respect du montant d'encaisse : oui	

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	Des états sont sortis du logiciel de facturation ainsi que des tableurs détaillés qui permettent un bon suivi journalier des règlements et une bonne gestion de la régie.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	
Réponse de l'ordonnateur	

A HILLION, le 11 juin 2026

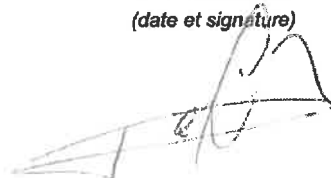
Le vérificateur,
(date et signature)



Le régisseur
(date et signature)



L'ordonnateur
(date et signature)



⁶ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.

PV d'un contrôle sur place

Régie ou sous-régie de recettes

Trésorerie/SGC de SAINT-BRIEUC

Codique du poste comptable : 022021

Intitulé de la régie vérifiée : Spectacles et des produits de cafétéria

Collectivité de rattachement : HILLION

Numéro de régie Hélios : 15

Prénom-Nom et qualité de l'agent chargé du contrôle sur place: Jean-Luc BIZE, Directeur Général des Services

Date du contrôle sur place: 8 juin 2026

Date du précédent(e) contrôle/vérification :

Nature du précédent contrôle (sur pièces ou sur place) :

■ EXAMEN PRÉPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	30 juin 2008
Avis comptable (obligatoire)	Date : 30 juin 2008
Nature des recettes encaissées	Produits des spectacles divers, cafétéria et acomptes Encaissement pour le compte de tiers : non Convention Date :
Mode de perception des recettes	Numéraire, chèques postaux ou bancaires, chèques cultures, chèques vacances, carte bancaire par le biais d'une billetterie en ligne et tout autre moyen dématérialisé réglementaire
Montant de l'encaisse	8 000 €
Fonds de caisse	Montant : 50 €
Régie à encaissement différé	(<i>périodicité à préciser</i>) :
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : dès que le montant de l'encaisse est atteint et au minimum une fois par mois Date du dernier dépôt : 13 avril 2026 Périodicité respectée : oui sauf juillet à septembre (pas de spectacle) <i>Préciser l'échantillon 5/10 op.</i>
Existence de sous-régie(s)	Nombre : non
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	Nombre : 1
Existence d'un compte DFT	Numéro : 00002007373
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Prénom-Nom : Cassandra DOREL Date de Nomination : 26 avril 2023 Avis conforme du comptable (obligatoire)

	Date : 25 avril 2023 Indemnité de manquement de fonds : Montant : 110 € Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : non
Mandataire(s) suppléant(s)	Prénom-Nom : Héroïse BESNARD Date de Nomination : 26 avril 2023 Avis conforme du comptable (obligatoire) Date : 25 avril 2023 Indemnité de manquement de fonds : Montant : 0 €
Autre(s) mandataire(s)	Prénom-Nom : Karine LENOIR Date de Nomination : 26 avril 2023 Avis conforme du comptable (obligatoire) : Date : 25 avril 2023 Avis du régisseur et du/des mandataire(s) suppléant(s) Date : 26 avril 2023
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : DOREL Qualité : Cassandra régisseur : oui mandataire-suppléant : autre :
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : non Nom et qualité :
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie¹ : oui Affichage des tarifs : oui (bureau, plaquette culturelle) Tarifs corrects² : oui
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : oui mairie équipée Existence d'un coffre-fort : oui Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : oui Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : mairie
Observations	

¹ acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc...

² au regard de la dernière décision tarifaire

■ TENUE DE LA COMPTABILITÉ

GÉNÉRALITÉS	Nature : Comptabilité à jour au moment du contrôle : oui
Comptabilité manuelle	Carnets à souches délivrés par le comptable : non Journal Grand Livre : non Autre : fichiers excel Bonne tenue des documents comptables : oui Si non, à préciser ³ :
Comptabilité Informatique⁴	Logiciel utilisé : Yurplan, solution de billetterie Possession de la documentation sur le logiciel : en ligne Accès sécurisé (mot de passe) : oui Nature des documents édités : certificats de vente, factures Documents édités conformes à la réglementation : Numérotation continue des opérations : oui par date Modalité de sauvegarde satisfaisante: oui Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : oui Traçabilité des annulations/corrections : oui
Observations	

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	500		
	200		
	100		
	50		
	20		
	10	1	10 €
	5		
	Sous- total		10 €
Pièces	2	18	36 €
	1	4	4 €
	0.50		
	0.20		
	0.10		
	0.05		
	0.02		
	0.01		
	Sous- total		40 €
Total numéraire			50 € = fond de caisse
Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ⁵	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Chèques	0	Total cartes bancaires	0
Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁶	Valeur faciale	Nombre	Montant
	Sous- total		0

³ Manque de mentions, cachet, signature, ratures, conservations, annulations de quittance, etc.

⁴ Cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006.

⁵ Facturette(s) CB.

⁶ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 022-212200810-20260623-2026_DB_072-DE

■ RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES⁷

Tickets remis au régisseur				Tickets vendus		Différences	
N°...à n°...	Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Totaux			0		0		0

Régie sans compte DFT	
Total général (numéraire)	(A)
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) -
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant d'encaisse	A-C-D
Respect du montant d'encaisse :	

Régie avec compte DFT	
Total général (numéraire)	(A) 0 €
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 8/06/2026	(B) 0 €
Montant du fonds de caisse (à déduire, le cas échéant)	(C) -
Montant correspondant à l'avance en caisse (à déduire, le cas échéant)	(D) -
Montant correspondant à l'avance sur le compte de dépôts de fonds (à déduire, le cas échéant) (E)	-
Montant d'encaisse	A+B-C-D-E 0 €
Respect du montant d'encaisse : oui	

CONCLUSION

Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie	A la suite du contrôle, il n'y a pas d'observation particulière, il a été constaté que la gestion de la régie est assurée correctement.
Réponse du régisseur (dans un délai impératif de 15 jours maximum à compter de la réception du procès-verbal)	<i>Merci pour cette appréciation.</i>
Réponse de l'ordonnateur	

A HILLION, le 8 juin 2026

Le vérificateur,
(date et signature)



Le régisseur
(date et signature)

9 juin 2026



L'ordonnateur
(date et signature)



⁷ L'édition préalable des journaux dans l'application CIRCL facilitera le contrôle des valeurs inactives.